



BASSINS

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES QUANT AU PRÉAVIS MUNICIPAL N° 07/23 RELATIF À LA CREATION D'UNE RESSOURCERIE ET DIVERS REAMENAGEMENT A LA DECHETTERIE.

Membres présents de la commission : Rémy Damond, Manfred Elmer, Gian-Reto Gotsch, François Martignier, Stéphane Martin, Claudia Witte.

Membre présent du bureau : Bernard Treboux (Président du Conseil Communal)

Membres présents de la municipalité : Denis Currat, Nathalie Guignard-Pidoux et Marc Mazzariol.

La Municipalité a invité la Cofin, le mardi 12 septembre 2023, afin de présenter le préavis N° 07/23.

Marc Mazzariol nous explique le projet de réaménagement de la déchetterie qui a pour buts notamment :

1. De favoriser et valoriser l'échange de biens par la création d'une ressourcerie
2. De sécuriser les déchets spéciaux tel que huiles, batteries, etc.
3. Le projet répond à la réalisation d'une fiche du PECC.
4. D'optimiser l'utilisation des espaces de stockage de la structure actuelle.
5. L'exécution des travaux s'effectuera en structure bois par l'AGFORS.
6. L'utilisation du fonds de réserve déchetterie, qui est un compte dit fermé, et dont l'emploi des fonds peut uniquement s'effectuer pour des travaux à la déchetterie ou modification des taxes.

La Cofin considère que les améliorations prévues à la déchetterie ainsi que la création d'une ressourcerie vont certainement profiter aux utilisatrices et utilisateurs et ceci pour un coût de moindre importance.

De ce fait, la Cofin recommande d'accepter le préavis N° 07/23.

Conclusions :

Vu le préavis municipal N° 07/23 relatif à la création d'une ressourcerie et divers réaménagements à la déchetterie,
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

La Commission des Finances recommande au Conseil Communal de Bassins d'accepter le préavis N° 07/23 relatif à la création d'une ressourcerie et divers réaménagements à la déchetterie et :

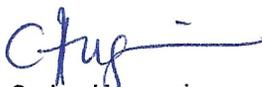
1. D'accorder un crédit de CHF 51'000 pour la création d'une ressourcerie et des réaménagements à la déchetterie,
2. De financer le projet par la trésorerie courante,
3. De prélever le montant sur le fonds de réserve de la déchetterie (9280.01).

Fait à Bassins, le 19 septembre 2023


Rémy Damond


Manfred Elmer


Gian-Reto Gotsch
Rapporteur


Carina Huguenin


François Martignier


Stéphane Martin


Claudia Witte